

**Bureau du 2 novembre 2017**

Membres en exercice : 17  
Membres présents ou supplés : 10  
Membres ayant donné mandat : 2  
Nombre de voix : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION n°20170440**  
**VALIDATION DE PROPOSITIONS D'ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE CADRE**  
**DU PROJET « FORETS ANCIENNES »**

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 20 octobre 2017 s'est réuni le jeudi 2 novembre 2017 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Etaient Présents avec voix délibérative :

- M. Roland CANAYER, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, présidente de la commission patrimoine culturel de l'EP PNC,
- Mme Michèle MANOA, présidente de la commission EEDD-sensibilisation de l'EP PNC,
- M. Lucien AFFORTIT, président de la commission tourisme de l'EP PNC,
- M. Alain JAFFARD, président de la commission architecture-urbanisme-paysage de l'EP PNC,
- M. Christian HUGUET, président de la commission cynégétique de l'EP PNC,
- M. Georges ZINSSTAG, président de la commission agriculture de l'EP PNC,
- M. Jean-Pierre LAFONT, président de la commission forêt de l'EP PNC,
- M. Xavier GANDON, directeur de la DDT de Lozère.

Avaient donné mandat :

- Mme Sophie PANTEL, présidente du département de la Lozère, a donné pouvoir à Mme Michèle MANOA,
- M. Denis BOUAD, président du département du Gard, a donné pouvoir à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE.

Vu les articles R331-23 et R331-24 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération du bureau du 26 juin 2015 sur le plan de financement relatif au plan d'actions pour la préservation des forêts anciennes du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération du bureau du 10 novembre 2015 relative au nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération « préservation des forêts anciennes du Parc national des Cévennes »,

Vu la convention attributive d'une aide européenne FEDER (programmation Massif central 2014-2020) du 11 décembre 2015,

Vu la convention cadre de partenariat entre l'EP Parc national des Cévennes et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Languedoc-Roussillon (SAFER) conclue le 12 avril 2016,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration délègue au bureau sa compétence en matière d'acquisition de bien immobilier,

Vu les délibérations du bureau n°20170189 du 13 juin 2017 et n°20170376 du 7 septembre 2017 portant sur l'acquisition de parcelles de forêts anciennes,

Sur proposition de la directrice,

Après un vote « pour » à l'unanimité, le bureau de l'EP PNC décide :

- d'entreprendre l'acquisition de l'ensemble des parcelles cadastrales mentionnées dans le tableau en annexe pour un prix maximum de 59 720,36 €, auquel s'ajoutent les frais de notaire et de la SAFER,
- d'autoriser la directrice de l'EP PNC et le président du conseil d'administration de l'EP PNC à signer tout document se rapportant à ce projet.

Pièces-jointes :

Tableau : Liste des parcelles cadastrales ciblées pour l'acquisition

Pour les deux secteurs :

Carte de localisation des parcelles cadastrales listées dans le tableau

Cartes de contexte : forêts à vocation de libre évolution, forêts anciennes

La secrétaire de séance,



Anne LEGILE

Le président du bureau,

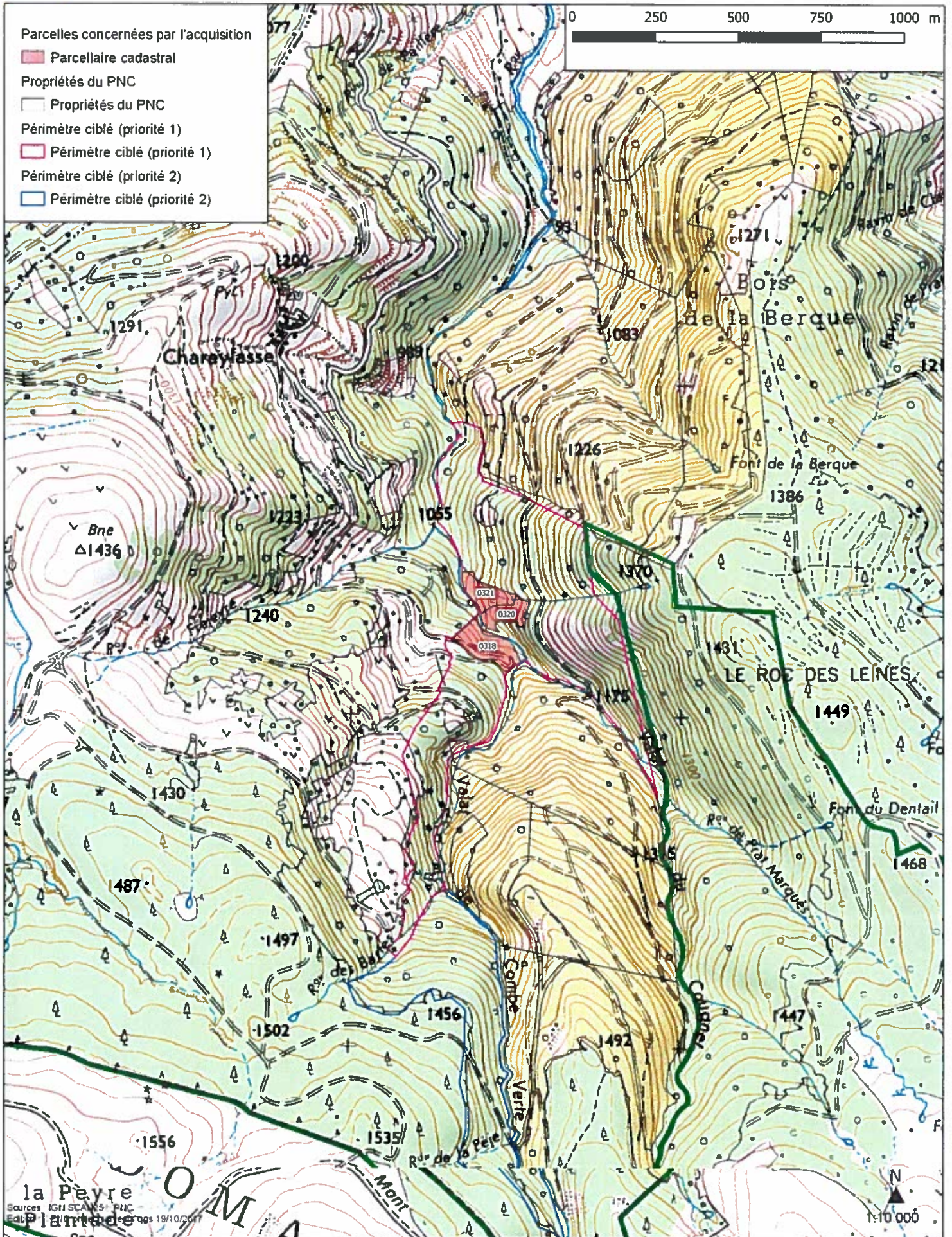


Henri COUDERC

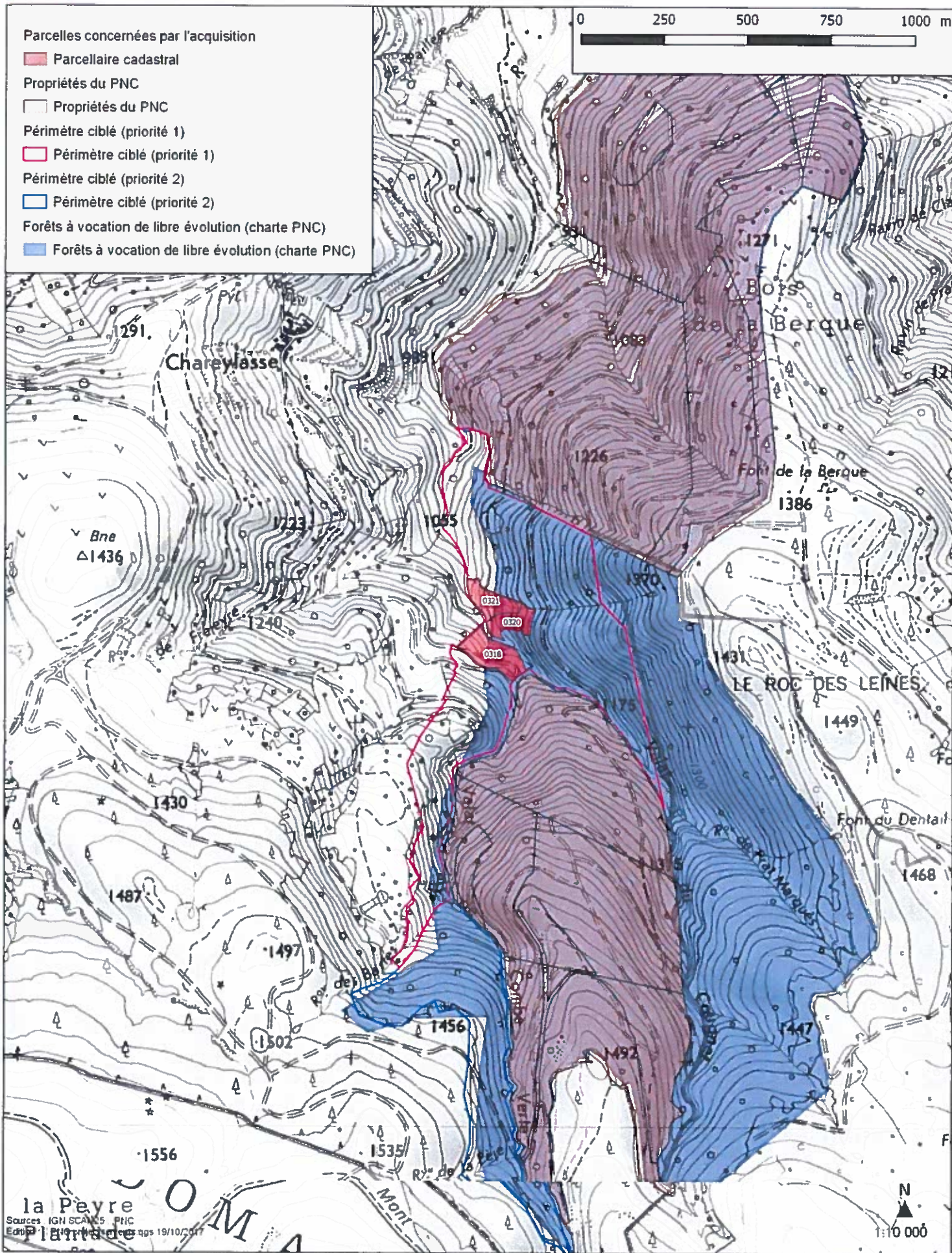
Propriétaire	Commune	Département	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface (ha)	Somme surface (ha)	Prix objectif (€/ha)	Montant objectif (€)	Frais notaire objectif TTC (estimation selon barème / 10 % HT max.) (€)	Frais SAFER objectif TTC (6 % du montant HT de l'investissement, min. 600 € HT) (€)	Observation
BALDIT Marie-Anne (Mme) Epx MARTIN Christophe	Altier	48		J	318	1,5930						
	Altier	48		J	320	0,8380						
	Altier	48		J	321	1,0090	3,4400	2500	8600	1032	720	
ARNAL Fredern (M) / FOURAT Catherine (Mme)	Trèves	30		A	1	0,8730	3,4860	1 700,00	5 926,20	711,14	720,00	
	Trèves	30		A	2	2,6130						
CLEMENT Georis B (M) (Usu) / CLEMENT Thierry (M) / VE Christiane (Mme) (Usu)	Dourbies	30		A	565	1,1230	1,1230	1 700,00	1 909,10	229,09	720,00	
	Lanuéjols	30		C	874	0,2250						
FERRIER Delphitte (Mme) / FERRIER Gilberte (Mme)	Lanuéjols	30		C	876	1,4025	1,6275	1 700,00	2 766,75	332,01	720,00	
												Promesse de vente envoyée au propriétaire pour signature
GANTIER Gilbæ (M) / AUCAN Michel (M) / LAMAZERE Fraç(Mme)	Dourbies	30		A	606	0,9440	0,9440	1 700,00	1 604,80	192,58	720,00	
GUILHOU Patrcel (M) / BEMELMANS Catherine (Mme)	Dourbies	30		A	262	0,4760						
	Dourbies	30		A	397	0,0072						
	Dourbies	30		A	398	0,4900						
	Dourbies	30		A	409	0,2540						
	Dourbies	30		A	410	0,1060						
	Dourbies	30		A	411	0,0360						
	Dourbies	30		A	424	0,8570						
	Dourbies	30		A	491	0,0831						
	Dourbies	30		A	498	0,0042						
	Dourbies	30		A	499	0,0639						
	Dourbies	30		A	605	1,0980	3,4754	1 700,00	5 908,18	708,98	720,00	Promesse de vente signée par le propriétaire
	Dourbies	30		A	179	0,2890						
	Dourbies	30		A	221	0,2345						
	Dourbies	30		A	28	2,8760						
	Dourbies	30		A	26	0,8030						
	Dourbies	30		A	258	0,1900						
Dourbies	30		A	259	0,3270							
Dourbies	30		A	269	0,4610							
Dourbies	30		A	399	1,0350							
Dourbies	30		A	400	0,7430							
Dourbies	30		A	404	0,0740							
Dourbies	30		A	412	0,0920							
Dourbies	30		A	413	0,3720							
Dourbies	30		A	414	0,0330							
Dourbies	30		A	415	0,0024							
Dourbies	30		A	422	0,5900							
Dourbies	30		A	423	1,2700							

Propriétaire	Commune	Département	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface (ha)	Somme surface (ha)	Prix objectif (€/ha)	Montant objectif (€)	Frais notaire objectif TTC (estimation selon barème / 10 % HT max.) (€)	Frais SAFER objectif TTC (6 % du montant HT de l'investissement, min. 600 € HT) (€)	Observation							
JAILLET Denis rné (M)	Dourbies	30	A		474	0,1190	19,4149	1 700,00	33 005,33	2 232,00	2376,38								
	Dourbies	30	A		481	0,2410													
	Dourbies	30	A		486	0,1320													
	Dourbies	30	A		493	0,3980													
	Dourbies	30	A		494	0,0402													
	Dourbies	30	A		495	0,9550													
	Dourbies	30	A		509	0,1780													
	Dourbies	30	A		510	0,0113													
	Dourbies	30	A		521	0,5980													
	Dourbies	30	A		573	1,0920													
	Dourbies	30	A		575	2,7330													
	Dourbies	30	A		576	0,7680													
	Lanuéjols	30	C		946	1,5175													
	Lanuéjols	30	C		956	0,1025													
	Lanuéjols	30	C		957	0,0900													
	Lanuéjols	30	C		958	0,4425													
	Lanuéjols	30	C		997	0,6050													
													<b>Somme surface (ha)</b>		<b>Somme montant maximum (€)</b>				
													<b>33,5108</b>		<b>59 720,36</b>	<b>Somme frais de notaire objectif (€)</b>	<b>Somme frais SAFER objectif (€)</b>		
																<b>5 437,80</b>	<b>6 696,38</b>		
										<b>Total objectif (acquisition + frais de notaire) (€)</b>									
										<b>65 158,16</b>									

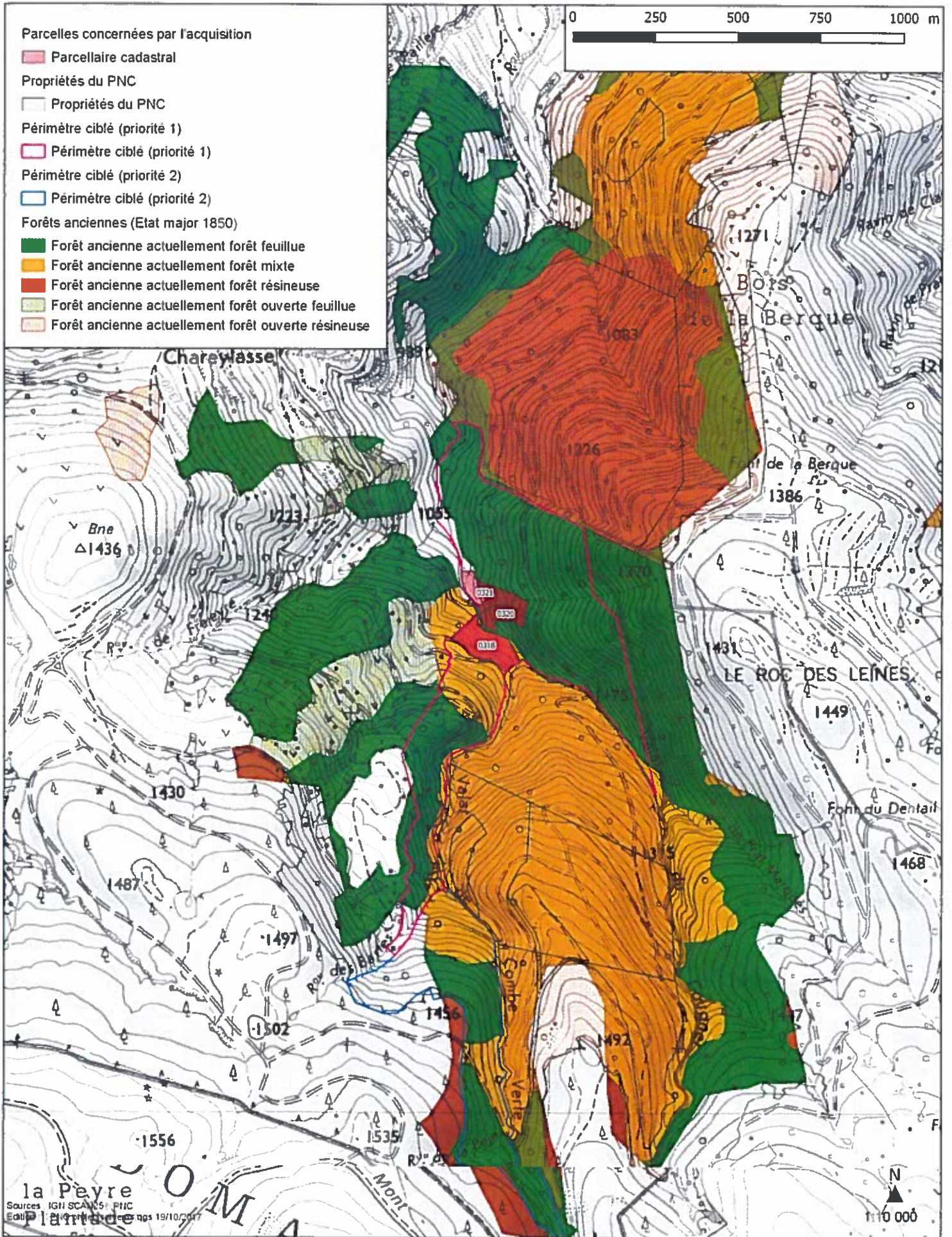
## Acquisition de forêts anciennes à fort intérêt patrimonial - Secteur d'Altier



# Acquisition de forêts anciennes à fort intérêt patrimonial - Secteur d'Altier

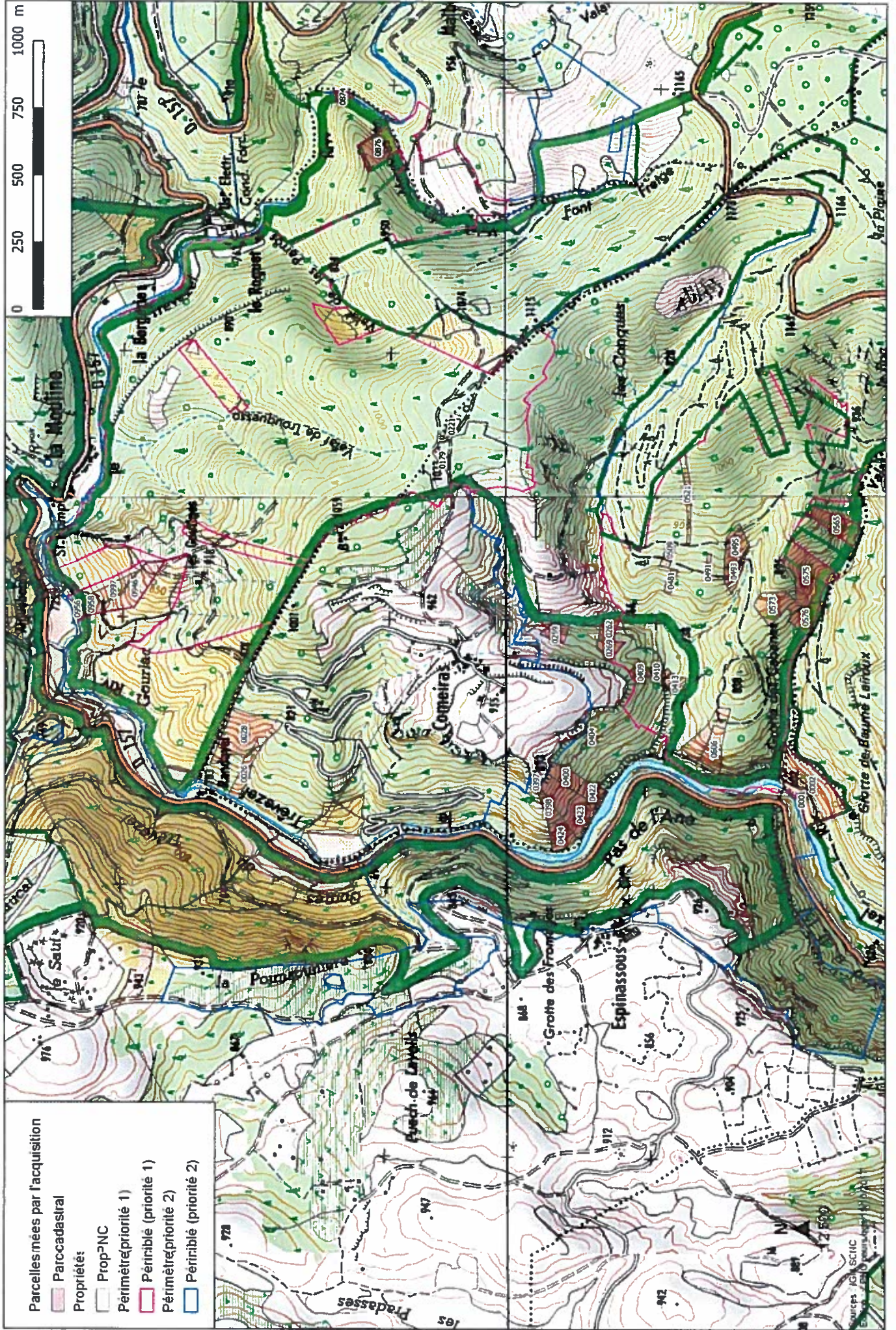


# Acquisition de forêts anciennes à fort intérêt patrimonial - Secteur d'Altier





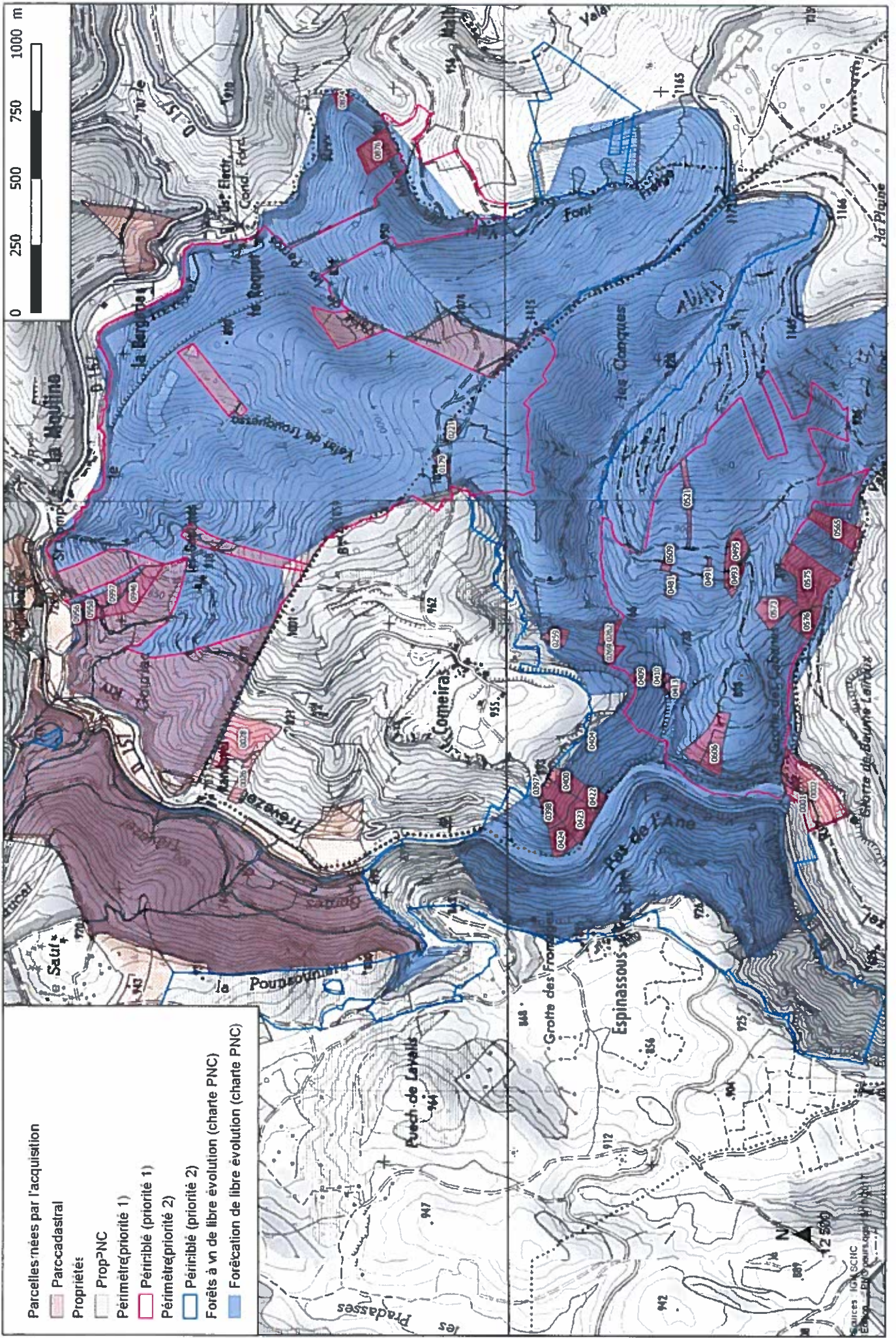
# Acquisition de forêts anciennes à fort intérêt patrimonial - Secteur de Dourbies-Trèves-Lanuéjols



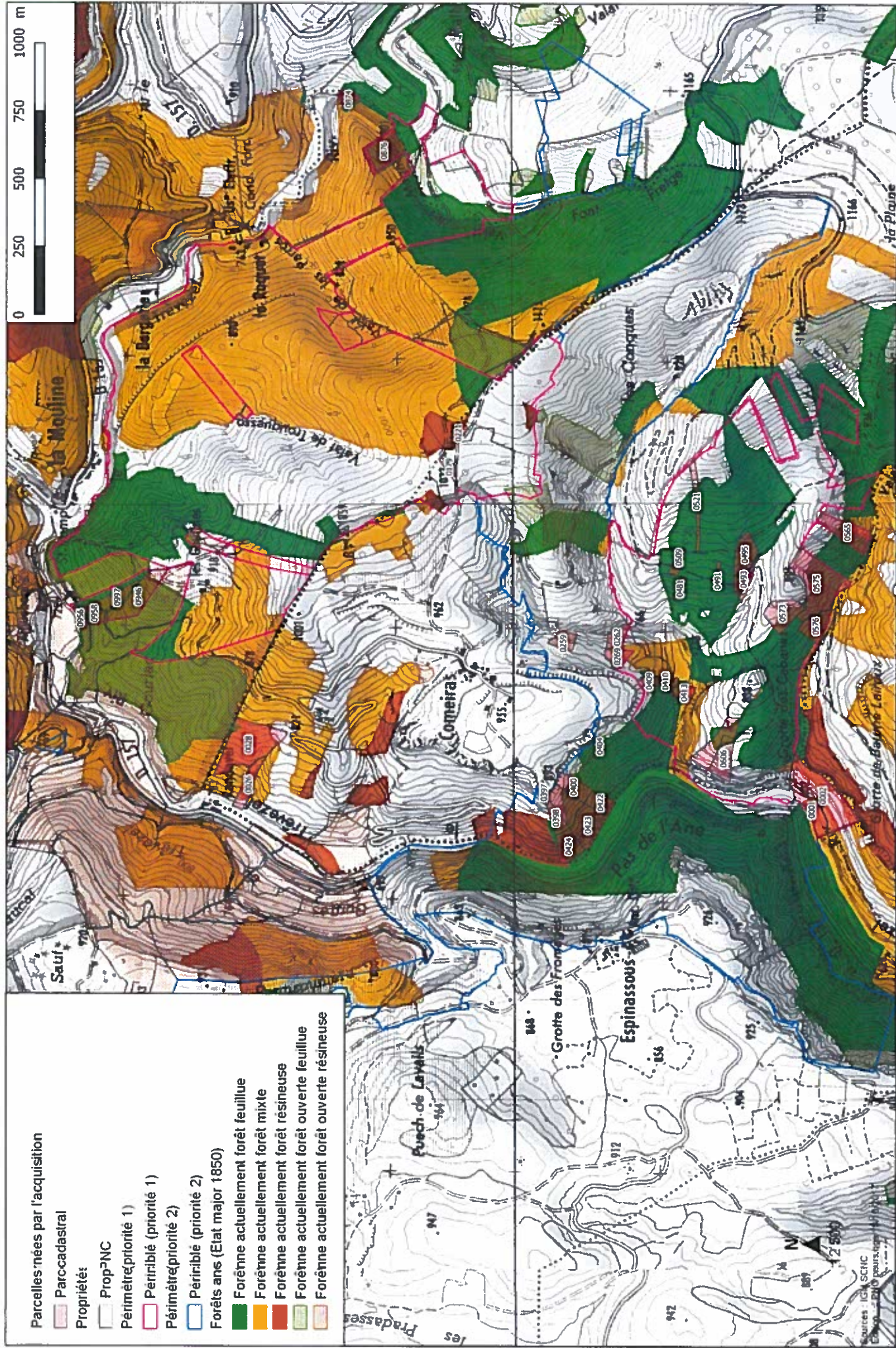




# Acquisition de forêts anciennes à fort intérêt patrimonial - Secteur de Dourbies-Trèves-Lanuéjols



# Acquisition de forêts anciennes à fort intérêt patrimonial - Secteur de Dourbies-Trèves-Lanuéjols





# Acquisition de forêts anciennes à fort intérêt patrimonial - Secteur de Dourbies-Trèves-Lanuéjols

